

**COMITE SYNDICAL**  
**Ordre du jour de la séance du 16 05 2025**

*Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025*

**1. FINANCE**

- 1.1. Approbation des tarifs des articles vendus à la boutique
- 1.2. Décision modificative n°1 – Budget principal
- 1.3. Décision modificative n°1 – Budget annexe

**2. PATRIMOINE**

- 2.1. Autorisation de signature des conventions de dépôt d'objets protégés
  - Commune de La Chaise-Dieu
  - Association des Amis de l'Abbatiale
  - Paroisse de La Chaise-Dieu
- 2.2. Autorisation de signature des conventions de partenariats
  - AGRIVAP Trains de la découverte
  - Chemin de fer du Haut-Forez (CFHF)
  - La Maison du tourisme du Parc Livradois Forez
- 2.3. Tarif des visites guidées en langues étrangères

**3. TRAVAUX – Réseau de chaleur**

- 3.1. Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commande

**4. SAISON CULTURELLE**

- 4.1. Programmation 2025-2026
- 4.2. Tarifs - saison culturelle 2025-2026
- 4.3. Autorisation de procéder aux demandes de subventions dans le cadre de la saison culturelle 2025-2026

**5. INFORMATIONS**

- 5.1. *Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir*
- 5.2. *Informations diverses sur le site abbatial*

## Comité syndical du 11 mars 2025

### Procès-verbal de séance

#### **Elus présents : 9**

Mme Marie-Agnès Petit  
M. Bernard Brignon  
Mme. Corinne Bringer  
Mme Brigitte Renaud  
M. Jean-Claude Bonnebouche  
M. Marc Giraud (Suppléant)  
M. Jean-Benoît Girodet  
M. André Brivadis  
M. Fabien Blanchefort (Suppléant)

#### **Elus excusés : 6**

M. Michel Chapuis  
Mme. Annie Ricoux  
Mme Marie-Pierre Vincent  
M. Roland Lonjon  
M. Paul Philbée  
M. Pierre Philipon

#### **Et :**

Mme Elisabeth Paret, CDL – SGC  
M. Jean-Paul Grimaud, Directeur du SMPCD  
Mme Maryline Eyraud, Assistante de gestion administrative et financière SMPC

#### **Ont donné pouvoir : 3**

M. Michel Chapuis à Mme Corinne Bringer, M. Pierre Philipon à M. Fabien Blanchefort, Mme Marie-Pierre Vincent à Mme Brigitte Renaud.

Membres : 13

Présents : 9

Pouvoirs : 3

Votants : 12

#### **Ouverture de la séance 14h30**

*QUORUM (7/13), atteint 9/13*

*Madame Marie-Agnès PETIT, présidente du SMPCD ouvre la séance, par la lecture de l'ordre du jour et rappelle que : Conformément à l'article L .2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif [de la présidente] est débattu, l'assemblée délibérante élit son président ; [... la présidente] peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. [Elle] n'est pas comptée dans les membres présents pour le calcul du quorum.*

*Monsieur Jean-Claude Bonnebouche est élu président de séance à l'unanimité, et Monsieur Bernard Brignon est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.*

### **Approbation du procès-verbal du comité syndical du 11 février 2025**

**VOTE 12 POUR SUR 12**

#### **FINANCES**

##### **1. Approbation du compte de gestion 2024 – Budget Principal**

Marie-Agnès Petit : je rappelle que la section de fonctionnement était déficitaire depuis deux exercices. On avait indiqué les évolutions à suivre et les améliorations à mettre en place : plus de billetterie, moins de dépenses, les résultats sont là. Félicitations à l'équipe du SMPCD pour sa bonne gestion.

**VOTE 12 POUR SUR 12**

##### **2. Approbation du compte administratif 2024 – Budget Principal**

Jean-Paul Grimaud : La section d'investissement est assez largement excédentaire, car certains travaux ont été reportés (Maître Autel, appel d'offre infructueux) ou reprogrammé à plus long terme (Aile Echo II) pour permettre la réalisation de travaux prioritaires qui devraient intervenir en 2026. Certains travaux ne sont pas encore chiffrés (protection du portail de l'entrée de l'abbatiale).

14h44 Madame Marie-Agnès Petit sort et ne prend pas part au vote.

**VOTE 11 POUR SUR 11**

14h45 Retour de Madame Marie-Agnès Petit.

**3. Affectation du résultat 2024 – Budget Principal**

Jean-Paul Grimaud : L'excédent de la section d'investissement devrait permettre de couvrir les travaux prévus en 2025, selon les estimations connues à ce jour.

**VOTE 12 POUR SUR 12**

**4. Approbation du compte de gestion 2024 – Budget annexe**

Elisabeth Paret : quelle est la période d'ouverture du site ?

Jean-Paul Grimaud : La période d'ouverture au public du s'étend de début avril à la Toussaint, néanmoins, nous accueillons des groupes sur réservation toute l'année.

On espère faire une belle saison 2025, avec une nouvelle grande exposition photo.

Jean-Claude Bonnebouche : Il ne faut pas oublier qu'il y a quelques années ce budget était déficitaire.

Jean-Paul Grimaud : la tendance est inversée, le budget annexe peut couvrir des charges supplémentaires (électricité) et tendre à reverser une partie de ses recettes pour financer, notamment, les frais généraux de personnels du budget principal.

**VOTE 12 POUR SUR 12**

**5. Approbation du compte administratif 2024 – Budget annexe**

Jean-Paul Grimaud : Deux années consécutives avec un résultat excédentaire pour le budget annexe, nous espérons poursuivre ainsi. Lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire le mois dernier, nous vous avons présenté dans les grandes lignes les dépenses 2024 avec la prévision 2025.

14h51 Madame Marie-Agnès Petit, sort et ne prend pas part au vote.

**VOTE 11 POUR SUR 11**

14h53 retour de Madame Marie-Agnès Petit.

**6. Affectation du résultat 2024 – Budget annexe**

Marie-Agnès Petit : je tiens à saluer le travail de Jean-Paul et de toute l'équipe, ceci a permis d'avoir des résultats excédentaires sur les deux budgets. L'excédent du budget annexe, permet aussi de couvrir une part des charges du budget principal – un reversement qui augmente chaque année, et donc d'alléger la contribution des deux collectivités principales. Même si nous réalisons des économies, les contributions calculées sur les bases de 2016 ne permettent pas de couvrir les dépenses de fonctionnement actuelles.

**VOTE 12 POUR SUR 12**

**7. Budget primitif 2025 – Budget principal**

Jean-Paul Grimaud : Nous avons repris les éléments présentés au sein du rapport d'orientation budgétaire. Concernant les recettes, il y a un reversement du budget annexe de 73 000 euros.

Maryline Eyraud : Qui se décompose ainsi : 13 000€ reversé dans le cadre de l'acquisition des audioguides complémentaires, et 60 000€ de reversement de recettes en fin de saison pour participer aux charges de personnels notamment.

Les 13 000€ de remboursement de tiers correspondent au remboursement des charges annuelles par le festival pour leurs bureaux (chauffage fioul, électricité, téléphonie, participation au coût du personnel assurant l'entretien des espaces de l'aile ouest).

Brigitte Renaud : Pourquoi ne pas avoir repris le montant réalisé en 2024 pour ce dernier remboursement ?

Maryline Eyraud : On préfère reprendre les prévisions 2024 ; il y a une différence de 1 200€ qui n'est pas impactante, de plus les coûts des fluides sont en légères baisses, donc on sera certainement plus près des 13 000€ que des 14 182€ de l'an dernier.

Jean-Paul Grimaud : Pour rappel, les contributions des collectivités ont été transmises aux services financiers des collectivités afin qu'ils puissent être informés le plus tôt possible.

Jean-Claude Bonnebouche : La contribution sur les bases de 2016 ne permet pas de répondre aux dépenses actuelles. Néanmoins, les compléments sont de moins en moins importants.

Marie-Agnès Petit : Il y a deux ans le Département et l'Agglomération avait eu à supporter l'important déséquilibre du budget primitif 2023, pour rappel à hauteur de 265 000€ pour le département et 132 500 euros pour la communauté d'agglomération du Puy. Pour le budget 2025, nous sommes à une contribution complémentaire de 140 000€ et 70 000€.

Jean-Paul Grimaud : Concernant les dépenses d'investissement, une étude importante préalable à la restauration de l'église abbatiale – notamment de la sacristie démarre en fin de mois, on va vider la sacristie, nettoyer et conserver les objets au sein de la bibliothèque.

Les travaux sur l'orgue sont toujours en cours, à ce jour pas de retard, le facteur d'orgue travaille cette semaine sur les instruments, en avril il y aura le retour des soufflets, et l'accord général en mai.

Marie-Agnès Petit : la souscription auprès de la fondation du patrimoine est en cours, est-ce que celle-ci répond à nos attentes ?

Jean-Paul Grimaud : On va relancer la communication sur la souscription publique.

Jean-Paul Grimaud : En revanche, le taux de participation de la DRAC passerait de 50% à 35% sur cette opération, ce qui représente environ 17 000€ de subvention en moins.

Brigitte Renaud : Pas d'emprunt prévu pour 2025 ?

Maryline Eyraud : au vu des estimations connues, l'excédent dû au report de dépenses et les subventions à venir devraient permettre de réaliser les dépenses sur l'exercice 2025.

Jean-Claude Bonnebouche : Pour les places et la façade de l'abbatiale il y aura des financements dans le cadre du CPER 2021-2027, à hauteur d'environ 3 000 000€. Le système de chauffage ne se fera pas dans le cadre du Contrat Plan Etat Région.

Jean-Paul Grimaud : La prochaine réunion pour les places, prévue en juin, devrait permettre d'avoir des informations financières, qui vous seront transmises dès que possible.

Elisabeth Paret : Avez-vous des subventions européennes, Unesco ?

Jean-Paul Grimaud : Actuellement non, par le passé il y en a eu via le FEDER.

Concernant la façade ouest de l'église abbatiale, nous avons eu des échanges avec la DRAC suite à l'intervention de l'entreprise SOGRA en décembre dernier ; il faut prévoir l'installation un système de protection (afin de sécuriser l'entrée de l'abbatiale), les travaux de restauration devraient être différés. Nous aurons plus de précisions dans les semaines à venir sur le système de protection qui devra être le plus esthétique possible.

## **VOTE 12 POUR SUR 12**

### **8. Budget primitif 2025 – Budget annexe**

Jean-Paul Grimaud : le budget annexe ne comporte qu'une section de fonctionnement, et se partage en 3 programmes.

Jean-Claude Bonnebouche : A quoi correspond la somme de 1500€ au chapitre 65 ?

Maryline Eyraud : ce sont des droits d'auteur, par exemple pour l'utilisation de photographies, de différents éléments au sein de plaquettes et autres.

Jean-Claude Bonnebouche : nous avons été prudent sur les recettes de billetterie du parcours, néanmoins on espère faire aussi bien que durant la saison 2024.

Marie-Agnès Petit : On a un très beau programme d'événements à venir, on souhaite une très belle saison au sein de l'abbaye.

## **VOTE 12 POUR SUR 12**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **9. Autorisations spéciales d'absence**

Marie-Agnès Petit : Jusqu'à ce jour aucune décision n'avait été prise par le comité syndical, il était nécessaire de le faire.

Jean-Paul Grimaud : Nous avons repris les préconisations du centre de gestion.

## VOTE 12 POUR SUR 12

### SAISON CULTURELLE

#### **10. Résidence musique à l'image 2026**

Marie-Agnès Petit : A de nombreuses reprises nous avons échangé sur les missions du SMPCD, et notamment sur la résidence musique à l'image initiée par la Communauté de communes du plateau de la Chaise-Dieu. Nous avons souhaité poursuivre la saison culturelle et les actions mis en place par cette dernière, néanmoins il faut prendre le temps de la réflexion sur nos missions et le lien entre les actions culturelles que nous proposons. La résidence musique à l'image n'a pas de lien particulier avec le site, devons-nous poursuivre ? Prendre un temps de réflexion ? Proposer un nouveau projet ?

Jean-Claude Bonnebouche : Au fil des années, nous avons de moins en moins de subventions, et le nombre de projets n'a pas augmenté.

Marie-Agnès Petit : Quelques courts métrages ont été primés dans les festivals, mais malheureusement cela n'a pas eu de véritables retombées pour la notoriété du site. Les compositeurs, réalisateurs ou les sociétés accueillies au fil des années, ne sont pas revenues pour faire des enregistrements sur d'autres projets.

Jean-Paul Grimaud : Nous avons eu de nombreuses discussions avec la commission culture, les services culturels du Département suite à vos demandes.

L'appel à projet doit être lancé au printemps 2025 pour la résidence musique à l'image 2026. On souhaite se donner un temps de réflexion, afin de savoir ce que le SMPCD désire promouvoir, accompagner.

Marc Giraud : Les subventions de la DRAC sont faibles (2000€) pour un tel projet. Si les services culturels veulent promouvoir de telles actions, il faut que les financements soient plus importants pour soutenir la structure.

Jean-Benoît Girodet : l'association a été informée ?

Jean-Paul Grimaud : Elle le sera dès que vous aurez pris une décision, néanmoins, nous avons déjà alerté les financeurs, et les différentes structures que suite à la baisse des subventions, le coût du projet est trop important pour le SMPCD.

Marie-Agnès Petit : La résidence 2025 aura lieu fin mars, et on se donne le temps de la réflexion avec l'ensemble des acteurs locaux pour des projets qui ont plus de lien avec le site, le territoire. Il est nécessaire de s'interroger sur notre projet culturel.

## VOTE 12 POUR SUR 12

### INFORMATIONS :

#### **1 – Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir**

##### **1.1 Convention d'encaissement pour compte de tiers :**

En complément des conventions présentées précédemment :

#### **Saison 2025**

Conventions encaissement pour compte de tiers signées le 12/02/2025 :

Partenaire	Objet	Montant commission
Edition de l'Abbaye - Rossi	Ouvrage	25% CA HT + TVA 20%
Commune La Chaise-Dieu	Jeton borne CC	
Marin Carouge - Billetterie	Billetterie concerts	15% CA + TVA 20%
Pierre Roger de Beaufort	Billetterie concerts	15% CA + TVA 20%

**1.2 Marché 24CD01 – Modification des conditions d'exécution du marché relatif aux travaux de facture et de relevage de l'orgue tribune de l'église abbatiale Saint Robert.** Il résulte du démontage des éléments, que de nombreux désordres dus aux diverses restaurations, voire à la conception de l'orgue impliquent des travaux complémentaires pour garantir le bon fonctionnement et la conservation des soufflets.

Le SMPCD a décidé de prendre en compte à hauteur de 6 000€ (HT) les travaux complémentaires. La répartition de l'avenant se ventile ainsi :

- Pour le titulaire Atelier Cattiaux-Chevron : 3 000€ HT
- Pour le sous-traitant, SAS Christophe TRICOIRE : 3 000€ HT

Les autres clauses du marché initial et le délai demeurent applicables dans la mesure où ils ne sont pas modifiés par l'avenant.

## **2 – Abbaye de la Chaise-Dieu – SAISON 2025**

\* **Parcours de visite** réouverture le 5 avril à 13h30

\* **Le printemps du patrimoine** du 5 avril au 4 mai, avec de nombreux événements : *ateliers, conférences, visites guidées.*

Marie-Agnès Petit : Il y aura environ 70 sites sur le département qui vont ouvrir leurs portes. Le Conseil Départemental soutient financièrement de nombreux projets et à souhaiter que les altiligériens puissent découvrir les richesses de leur territoire.

Corinne Bringer : On se félicite de pouvoir proposer la richesse patrimoniale de notre département, plus de 100 animations, sur l'ensemble de la Haute-Loire et de nombreux sites qui ne sont pas ouverts habituellement au public seront accessibles.

\* **Exposition « Le bonheur est dans l'image » de Raymond Depardon** du 1<sup>er</sup> mai au 21 septembre

Jean-Paul Grimaud : De nombreuses animations autour de l'exposition seront proposées. Raymond Depardon a fait de la photographie, des reportages, des documentaires, des films... un parcours très riche qui peut attirer un public diversifié.

\* **La nuit des musées 2025**, le samedi 17 mai 2025

Jean-Claude Bonnebouche : Nous avons été sollicités pour avoir une exposition temporaire pour la fin de saison, par le collectif d'art et Dore, qui a exposé en avant saison l'an dernier.

André Brivadis : Tous les ans, il y a des personnes qui tombent au niveau des marches de l'abbatiale, je souhaiterais qu'une rampe puisse être installée afin de limiter les incidents et permettre aux visiteurs un accès plus simple à l'abbatiale.

L'association de l'office de tourisme du plateau qui n'a plus lieu d'être pourrait participer au financement à hauteur de 8 000 à 9 000€.

Bernard Brignon : il faut demander à la DRAC tout d'abord.

Jean-Paul Grimaud : nous avons déjà échangé avec la DRAC à ce sujet, ils ne sont pas contre mais il nous faut des préconisations techniques sur l'emplacement, sur la nature de la structure de la rampe... Nous ferons les démarches nécessaires auprès de la DRAC et de l'UDAP 43 afin d'avoir un accord écrit avec des précisions sur l'emplacement, le type de rampe. Puis nous étudierons les devis et les modes de financement possibles en lien avec le service de gestion comptable et notre conseillère aux décideurs locaux.

## **Prochain Comité syndical le vendredi 16 Mai 2025** **à 14 h30. Salle Allier.**

*Levée de séance 16h.*

*Procès-verbal arrêté lors de la séance du comité syndical du 16 mai 2025.*

**Secrétaire de séance,**  
**Bernard BRIGNON**



**Président de séance,**  
**Jean-Claude BONNEBOUCHE**



**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU  
DELIBERATION N°20250516-01**

Le 16 mai 2025 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 07/05/2025, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

**Nombre de membres :**

- En exercice : 13
- Présents : 9
- Votants : 10

**Elus présents : 9**

Mme Marie-Agnès Petit, M. Bernard Brignon, Mme Corinne Bringer, Mme Marie-Pierre Vincent, M Jean-Claude Bonnebouche, M. Jean-Benoît Girodet, M. Fabien Blanchefort (suppléant) M. André Brivadis, M. Pierre Philipon.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Elus excusés : 5**

Mme Brigitte Renaud, Mme. Annie Ricoux, M. Roland Lonjon, M. Paul Philbée, M. Michel Chapuis (arrivé 15h05)

**A donné pouvoir : 1**

Mme Ricoux à M. Brignon

**OBJET : Approbation des tarifs des produits vendus à la boutique**

**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle :**

Nous proposons aux visiteurs, à la fin de la visite du site, le passage par la boutique culturelle. Ceux-ci peuvent y trouver des objets souvenirs de tous types, ainsi que de nombreux ouvrages ayant trait aux tapisseries, à l'histoire de l'abbaye ou encore au patrimoine touristique du Département.

Se vendent également en boutique des articles proposés par nos partenaires, dans le cadre de conventions d'encaissement pour compte de tiers.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré :**

**Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité décide :**

- **Approuver les propositions tarifaires annexées.**

**Fait et délibéré en séance le 16 mai 2025,  
La Présidente,**

**Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU  
DELIBERATION N°20250516-02**

Le 16 mai 2025 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 07/05/2025, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

**Nombre de membres :**

- En exercice : 13
- Présents : 9
- Votants : 10

**Elus présents : 9**

Mme Marie-Agnès Petit, M. Bernard Brignon, Mme Corinne Bringer, Mme Marie-Pierre Vincent, M Jean-Claude Bonnebouche, M. Jean-Benoît Girodet, M. Fabien Blanchefort (suppléant) M. André Brivadis, M. Pierre Philipon.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Elus excusés : 5**

Mme Brigitte Renaud, Mme. Annie Ricoux, M. Roland Lonjon, M. Paul Philbée, M. Michel Chapuis (arrivé 15h05)

**A donné pouvoir : 1**

Mme Ricoux à M. Brignon

**OBJET : Décision modificative n°1- Budget Principal**

**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle :**

Des ajustements de dépenses et de recettes sont nécessaires pour que les opérations d'ordre entre sections (amortissements) puissent être équilibrées.

Les modifications sont listées au sein des tableaux suivants :

**INVESTISSEMENT****Dépenses**

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'enveloppe budgétaire	Montant inscrit au Budget (dont DM)	Proposition DM3
21	312	21838	Autre matériel informatique	15 000,00 €	+ 1 000,00 €
23	312	2317	Travaux divers	262 556,16 €	+ 1 229,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>+ 2 229,00 €</b>

**Recettes**

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'enveloppe budgétaire	Montant inscrit au Budget (dont DM)	Proposition DM
040	01	281838	Amortissement autres matériel informatique / électronique	7 500,00 €	+ 1 200,00 €
040	01	28188	Amortissement matériels	25 000,00 €	+ 1 029,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>+ 2 229,00 €</b>

**Le comité syndical, après en avoir délibéré :**

**Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité décide :**

- **Approuver l'inscription des sommes présentées.**

**Fait et délibéré en séance le 16 mai 2025,  
La Présidente,**

**Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le

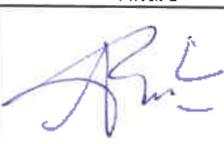
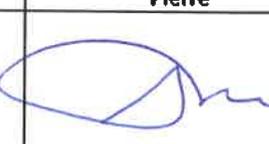
**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU**  
**Décision modificative n°1 Exercice 2025 - Budget Principal**

Présentée par la Présidente du Syndicat Mixte du Projet Chaise Dieu Le Puy-en-Velay le 16/05/2025 Signé : PETIT Marie-Agnès	Délibéré par le Comité Syndical Le Puy-en-Velay, le 16/05/2025 Nombre de suffrages exprimés : 10 sur 13 Votes POUR : 5 <sup>10</sup> Excusés : 5 sur 13.
---	--

La Présidente du Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu :

PETIT Marie-Agnès


Les membres du Comité Syndical

BRIGNON Bernard	BRINGER Corinne	CHAPUIS Michel	RENAUD Brigitte	RICOUX Annie	VINCENT Marie-Pierre
		Arrivé après.	Excusée	Excusée : Pouvoir à. M. B. BRIGNON	
BONNEBOUCHE Jean-Claude	GIRODET Jean-Benoît	LONJON Roland	BRIVADIS André	PHILBEE Paul	PHILIPON Pierre
		Excusé.		Excusé Suppléant Fabien BLANCHEFORT	

Certifié exécutoire par la Présidente du Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu

PETIT Marie-Agnès



**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU  
DELIBERATION N°20250516-03**

Le 16 mai 2025 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 07/05/2025, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

**Nombre de membres :**

- En exercice : 13  
- Présents : 9  
- Votants : 10

**Elus présents : 9**

Mme Marie-Agnès Petit, M. Bernard Brignon, Mme Corinne Bringer, Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Claude Bonnebouche, M. Jean-Benoît Girodet, M. Fabien Blanchefort (suppléant) M. André Brivadis, M. Pierre Philipon.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Elus excusés : 5**

Mme Brigitte Renaud, Mme. Annie Ricoux, M. Roland Lonjon, M. Paul Philbée, M. Michel Chapuis (arrivé 15h05)

**A donné pouvoir : 1**

Mme Ricoux à M. Brignon

**OBJET : Décision modificative n°1 – Budget annexe**

**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle :**

Des ajustements de dépenses et de recettes prévues au budget s'avèrent nécessaires, et sont listés dans les tableaux suivants :

Les modifications sont listées au sein des tableaux suivants :

**FUNCTIONNEMENT**

**Dépenses**

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'enveloppe budgétaire	Montant inscrit au Budget (dont DM)	Proposition DM3
67	312	673	Titres annulés (exercices antérieurs)	0,00 €	+ 100,00 €
				<b>TOTAL</b>	<b>+ 100,00 €</b>

**Recettes**

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'enveloppe budgétaire	Montant inscrit au Budget (dont DM)	Proposition DM
75	312	752	Location auditorium	1 000,00 €	+ 100,00 €
				<b>TOTAL</b>	<b>+ 100,00 €</b>

**Le comité syndical, après en avoir délibéré :**

**Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité décide :**

- Approuver l'inscription des sommes présentées.

**Fait et délibéré en séance le 16 mai 2025,  
La Présidente,**

**Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le

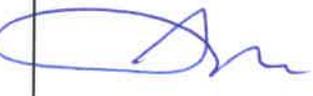
**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU**  
Décision modificative n°1 Exercice 2025 - Budget Annexe

Présentée par la Présidente du Syndicat Mixte du Projet Chaise Dieu Le Puy -en-Velay le 16/05/2025 Signé : PETIT Marie-Agnès	Délibéré par le Comité Syndical Le Puy-en-Velay, le 16/05/2025 Nombre de suffrages exprimés : 10 . sur 13 Votes POUR : 10 . Excusés : 5 sur 13
--	--

La Présidente du Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu :

PETIT Marie-Agnès


Les membres du Comité Syndical

<b>BRIGNON</b> Bernard	<b>BRINGER</b> Corinne	<b>CHAPUIS</b> Michel	<b>RENAUD</b> Brigitte	<b>RICOUX</b> Annie	<b>VINCENT</b> Marie-Pierre
		Arrivé après.	Excusée	Excusée POUVOIR T.B. BRIGNON 	
<b>BONNEBOUCHE</b> Jean-Claude	<b>GIRODET</b> Jean-Benoît	<b>LONJON</b> Roland	<b>BRIVADIS</b> André	<b>PHILBEE</b> Paul	<b>PHILIPON</b> Pierre
		Excusé		Excusé Suppléant Fabien BLANCHEFORT 	

Certifié exécutoire par la Présidente du Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu

PETIT Marie-Agnès  


**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU  
DELIBERATION N°20250516-04**

Le 16 mai 2025 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 07/05/2025, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

**Nombre de membres :**

- En exercice : 13
- Présents : 9
- Votants : 10

**Elus présents : 9**

Mme Marie-Agnès Petit, M. Bernard Brignon, Mme Corinne Bringer, Mme Marie-Pierre Vincent, M Jean-Claude Bonnebouche, M. Jean-Benoît Girodet, M. Fabien Blanchefort (suppléant) M. André Brivadis, M. Pierre Philippon.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Elus excusés : 5**

Mme Brigitte Renaud, Mme. Annie Ricoux, M. Roland Lonjon, M. Paul Philbée, M. Michel Chapuis (arrivé 15h05)

**A donné pouvoir : 1**

Mme Ricoux à M. Brignon

**OBJET : Autorisation signature des conventions de dépôt d'objets****Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle :**

Dans la cadre des travaux de restauration de l'abbatiale et du traitement sanitaire, une étude complémentaire des boiseries était nécessaire comprenant notamment les armoires en bois au sein de la sacristie, mais aussi divers objets au sein de cette dernière, les retables des chapelles axiales, les stalles...

Afin de pouvoir examiner les murs, la chape de la sacristie, un démontage des mobiliers bois a été réalisé. L'ensemble des objets contenus dans la sacristie a pris place au sein de la bibliothèque, non accessible au public pour le moment, elle est un espace optimal pour la conservation des objets et leur mise en sécurité le temps des travaux.

Les divers objets protégés (inscrits ou classés), ainsi que les objets qui ont un intérêt patrimonial conséquent, sont la propriété de deux entités : la Commune et l'association des amis de l'abbatiale.

Le SMPCD ayant compétence pour la sauvegarde du site abbatial, il était nécessaire de proposer aux différentes entités de nous confier la conservation des objets au sein d'un même espace, et d'identifier le plus clairement possible la localisation des éléments protégés auprès du service de la Conservation des Antiquités et des Objets d'Arts (CAOA) de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP 43).

Les restauratrices en charge de l'étude, ont réalisé un premier nettoyage des objets (bois, textiles, cuivre, étain et autres matériaux) et ont établi un premier état sanitaire des éléments. Leur rapport indiquera, si nécessaire, un protocole de conservation, restauration et/ou de traitement.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré :****Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité décide :**

- **Autoriser la présidente à signer les conventions jointes, ainsi que toutes pièces et avenants nécessaire avec les entités mentionnées.**

**Fait et délibéré en séance le 16 mai 2025,  
La Présidente,**

**Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU  
DELIBERATION N°20250516-05**

Le 16 mai 2025 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 07/05/2025, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

**Nombre de membres :**

- En exercice : 13
- Présents : 9
- Votants : 10

**Elus présents : 9**

Mme Marie-Agnès Petit, M. Bernard Brignon, Mme Corinne Bringer, Mme Marie-Pierre Vincent, M Jean-Claude Bonnebouche, M. Jean-Benoît Girodet, M. Fabien Blanchefort (suppléant) M. André Brivadis, M. Pierre Philipon.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Elus excusés : 5**

Mme Brigitte Renaud, Mme. Annie Ricoux, M. Roland Lonjon, M. Paul Philbée, M. Michel Chapuis (arrivé 15h05)

**A donné pouvoir : 1**

Mme Ricoux à M. Brignon

**OBJET : Autorisation de signature des conventions de partenariats****Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle :**

Afin d'inscrire le parcours de visite de l'Abbaye de La Chaise-Dieu dans l'offre touristique « sites emblématiques » du département et de la région, nous vous proposons de renouveler les partenariats avec différents acteurs touristiques.

Pour 2025, nous continuerons de proposer des tarifs préférentiels avec (*conventions en cours*) :

- La SEM CAP TOURISME 43 (Rocher St Michel d'Aiguilhe et Terre de géants)
- Le Château Chavaniac-Lafayette
- L'office de Tourisme de l'agglomération du Puy-en-Velay (Pass monuments)
- Le Doyenné – Exposition Jean Dubuffet, du 28 juin au 2 novembre 2025.

Le présent rapport vous propose de poursuivre le partenariat avec :

- AGRIVAP – les trains de la découverte (ligne Ambert-Arlanc-La Chaise-Dieu)
- La Maison du tourisme en Livradois-Forez (plusieurs sites touristiques)

Et de signer une nouvelle convention avec l'association Chemin de fer du Haut-Forez (CFHF) (Ligne Craponne-sur-Arzon- Sembadel- La Chaise-Dieu)

L'objectif est de promouvoir la richesse et la diversité de notre territoire, auprès des visiteurs qui découvrent un des sites, en leur proposant une réduction sur leurs entrées pour qu'ils poursuivent leur voyage jusqu'à l'Abbaye de La Chaise-Dieu.

Le visiteur de l'un des sites et/ou l'utilisateur de l'un des trains touristiques énoncés ci-dessus, peut acquérir son **entrée sur le parcours de visite de l'Abbaye au tarif de 7 euros** (au lieu de 11 euros), **sur présentation de son billet (ou e-billet) délivré par l'un des partenaires listés.**

Pour rappel, les visiteurs éligibles au tarif réduit ne bénéficient pas d'une réduction supplémentaire, le tarif réduit étant de 5€. *Sont concernés par ce tarif les jeunes de 11 à 18 ans, les étudiants et demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois).*

Les conditions de réciprocité sont énoncées au sein des conventions.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré :**

**Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité décide :**

- **Autoriser la présidente à signer les conventions jointes, ainsi que toutes pièces et avenants nécessaire avec les entités mentionnées.**

**Fait et délibéré en séance le 16 mai 2025,  
La Présidente,**

**Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU  
DELIBERATION N°20250516-06**

Le 16 mai 2025 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 07/05/2025, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

**Nombre de membres :**

- En exercice : 13
- Présents : 9
- Votants : 10

**Elus présents : 9**

Mme Marie-Agnès Petit, M. Bernard Brignon, Mme Corinne Bringer, Mme Marie-Pierre Vincent, M Jean-Claude Bonnebouche, M. Jean-Benoît Girodet, M. Fabien Blanchefort (suppléant) M. André Brivadis, M. Pierre Philippon.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Elus excusés : 5**

Mme Brigitte Renaud, Mme. Annie Ricoux, M. Roland Lonjon, M. Paul Philbée, M. Michel Chapuis (arrivé 15h05)

**A donné pouvoir : 1**

Mme Ricoux à M. Brignon

**OBJET : Tarif des visites guidées réalisées en langues étrangères**

*Vu la délibération 20241105-02, relative au Calendrier et Tarifs de la Saison 2025,*

**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle :**

Ce rapport a pour objet de compléter la grille tarifaire pour la saison 2025, notamment lorsque des visites guidées, pour les groupes, sont réalisées en langues étrangères par nos guides conférenciers.

- Tarif entrée groupes (20 personnes adultes) + visites guidées : **13 € /pers** (7€ + 6€) \*
- Proposition, pour les visites guidées (groupes) réalisées **en langues étrangères : supplément de 20 euros par guide-conférencier intervenant.**

*\*Pour rappel, l'entrée plein tarif est de 11 €, le tarif réduit (entrée parcours) s'applique aux enfants à partir de 11 ans, étudiants, demandeur d'emploi : 5€, le tarif visite guidée est de 6€ / personne.*

**Le comité syndical, après en avoir délibéré :**

**Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité décide :**

- **Approuver le forfait complémentaire de 20€ par guide conférencier intervenant dans une langue étrangère lors d'une visite guidée.**

**Fait et délibéré en séance le 16 mai 2025,  
La Présidente,**

**Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU  
DELIBERATION N°20250516-07**

Le 16 mai 2025 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 07/05/2025, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

**Nombre de membres :**

- En exercice : 13
- Présents : 10
- Votants : 11

**Elus présents : 10**

Mme Marie-Agnès Petit, M. Bernard Brignon, Mme Corinne Bringer, Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Claude Bonnebouche, M. Jean-Benoît Girodet, M. Fabien Blanchefort (suppléant) M. André Brivadis, M. Pierre Philipon, M. Michel Chapuis (arrivé 15h05)

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Elus excusés : 4**

Mme Brigitte Renaud, Mme. Annie Ricoux, M. Roland Lonjon, M. Paul Philbée

**A donné pouvoir : 1**

Mme Ricoux à M. Brignon

**OBJET : Autorisation de signature de la convention de groupement de commande - Energie**

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1414-3,*

*Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 et suivants,*

*Vu les délibérations du conseil municipal de La Chaise-Dieu en date des 22 juillet et 12 décembre 2024,*

*Vu le projet de convention instituant le groupement de commande, ci-annexé,*

*Vu la note explicative rappelant l'historique du projet et la raison de la mise en place d'un groupement de commande pour l'achat de chaleur bois renouvelable,*

*Considérant l'opportunité de constituer un groupement de commande pour l'achat de chaleur bois renouvelable, dont la production pourrait être mutualisée grâce à un réseau d'initiative privée ayant obtenu une autorisation d'occupation du domaine public,*

**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle :**

Une note explicative vous a été adressée préalablement aux débats de la séance, permettant d'éclairer votre décision.

Pour rappel, le Syndicat mixte dispose de plusieurs modes de chauffage (fioul, électricité et gaz) dont les factures de fournitures et de maintenance représentent un coût important pour la section de fonctionnement. Le projet initial prévoyait la création d'une chaufferie biomasse desservant exclusivement les bâtiments du site abbatial.

Par ailleurs diverses entités au sein de la commune avaient les mêmes problématiques.

La société Beta Energies a candidaté lors d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par la commune de La Chaise-Dieu et c'est son projet qui a été retenu.

En complément des travaux (création d'une chaufferie et d'un réseau reliant les divers bâtiments) il sera nécessaire de procéder à la fourniture d'énergie. Afin de réaliser des économies et d'être plus efficace, il semble opportun de créer un groupement de commandes, le Syndicat Mixte assurera la coordination du groupement ; lancera la consultation avec l'appui du bureau d'études Kairos.

Une commission d'appel d'offre composée d'un membre de chaque entité du groupement sera créée permettant d'examiner les offres. Chaque entité procèdera à la signature de son contrat.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré :**

**Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité décide :**

- **Approuve la création d'un groupement de commandes entre la commune, le Syndicat Mixte du Projet Chaise Dieu, l'EHPAD Marc Rocher, le Conseil Départemental et l'OPAC 43, pour l'achat de chaleur bois renouvelable, dont la production pourrait être mutualisée,**
- **Autorise la présidente à signer la convention constitutive du groupement de commandes en vue de la passation de la procédure des marchés publics de fourniture de chaleur,**
- **Approuve le rôle du syndicat mixte en tant que coordinateur du groupement.**

*Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.*

**- Elit M. Bonnebouche Jean-Claude en qualité de membre titulaire de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes, et M. Bernard Brignon en qualité de membre suppléant.**

**Fait et délibéré en séance le 16 mai 2025,  
La Présidente,**

**Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU  
DELIBERATION N°20250516-08**

Le 16 mai 2025 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 07/05/2025, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

**Nombre de membres :**

- En exercice : 13
- Présents : 10
- Votants : 11

**Elus présents : 10**

Mme Marie-Agnès Petit, M. Bernard Brignon, Mme Corinne Bringer, Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Claude Bonnebouche, M. Jean-Benoît Girodet, M. Fabien Blanchefort (suppléant) M. André Brivadis, M. Pierre Philipon, M. Michel Chapuis (arrivé 15h05)

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Elus excusés : 4**

Mme Brigitte Renaud, Mme. Annie Ricoux, M. Roland Lonjon, M. Paul Philbée

**A donné pouvoir : 1**

Mme Ricoux à M. Brignon

**OBJET : Programmation de la saison culturelle 2025-2026****Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle :**

Pour cette nouvelle saison culturelle 2025-2026, le Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu propose une programmation artistique et des actions d'éducation artistique et culturelle. L'offre est le fruit de nombreux partenariats. Certains d'entre eux nécessiteront la mise en place de conventions qui préciseront les modalités d'organisation et les engagements respectifs des parties :

- La ligue de l'enseignement 43 pour les spectacles scolaires,
- L'accueil de loisirs – service unifié de La Chaise-Dieu pour les stages découvertes pendant les vacances,
- Ciné Parc pour les séances cinéma des p'tits loups et les ciné-goûter,
- Le Conseil Départemental 43 pour les accueils d'artistes en résidence.

Cette saison 8 spectacles seront programmés, soit environ une soirée une fois par mois, afin d'offrir des rendez-vous réguliers et ainsi fidéliser les spectateurs.

Parmi ces propositions en annexe, certaines seront organisées en lien avec des manifestations locales, telles que la fête de la science et le marché de Noël.

Une soirée événement avec « une tête d'affiche » sera également proposée permettant d'attirer un nouveau public à l'auditorium, un tarif spécifique serait proposé.

Pour que la mise en œuvre de cette saison culturelle soit en adéquation avec le budget alloué, il est proposé de cibler les interventions artistiques et culturelles dans le cadre de l'exposition annuelle avec la mise en place d'ateliers spécifiques.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré :**

**Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité décide :**

- **Approuve les propositions artistiques pour la saison culturelle 2025-2026**
- **Autorise la présidente ou ses représentants, à signer les conventions, contrats et avenants nécessaires avec les partenaires présentés dans le cadre de la saison culturelle 2025-2026.**

**Fait et délibéré en séance le 16 mai 2025,  
La Présidente,**

**Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le

## Annexe 1

<b>BUDGET PREVISIONNEL SAISON CULTURELLE 2025-2026</b>			
<b>DEPENSES TTC</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Frais artistique</b>		<b>Subventions publiques</b>	
Cachet artistique - spectacles	19 346,00 €	Conseil Régional - Culture en territoire	15 000,00 €
Cachet artistique - résidences	4 500,00 €	Conseil Départemental	1 500,00 €
Cachet artistique - Stages	6 690,59 €	DRAC - Education artistique et culturelle	2 000,00 €
Droits d'auteurs	3 713,00 €	<i>Sous-total Subventions publiques</i>	<i>18 500,00 €</i>
<i>Sous-total Frais artistique</i>	<i>34 249,59 €</i>	<b>Partenariats privés</b>	
<b>Frais technique</b>		Ligue de l'enseignement 43	800,00 €
Location de matériel	1 000,00 €	<i>Sous-total Subventions privées</i>	<i>800,00 €</i>
Achat de matériel	0,00 €	<b>Billetterie</b>	
<i>Sous-total Frais technique</i>	<i>1 000,00 €</i>	Tarif plein spectacle	2 000,00 €
<b>Frais de communication</b>		Tarif réduit spectacle	1 680,00 €
Conception graphique	300,00 €	Recette centre de loisirs	250,00 €
Impression brochure		<i>Sous-total Billetterie</i>	<i>3 930,00 €</i>
<i>Sous-total Frais de communication</i>	<i>300,00 €</i>		
<b>Frais divers</b>			
Restauration - hébergement	6 060,00 €	Total recettes hors financement	23 230,00 €
Catering	454,00 €		
<i>Sous-total Frais divers</i>	<i>6 514,00 €</i>	Autofinancement Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu	18 533,59 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>41 763,59 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>41 763,59 €</b>

## SAISON CULTURELLE 2025-2026 / SPECTACLES

Compagnie Spectacle	Discipline	Public	Liens d'écoute	Commentaires	Dates envisagées
2 RédèR Nouhaj <i>Cavalcade en Cocazie</i>	One violin band	Familial - à partir de 6 ans	<a href="https://www.lesvibrantsdefricheurs.com/redernouhaj">https://www.lesvibrantsdefricheurs.com/redernouhaj</a>	Accueil en partenariat avec la médiathèque départementale 43	14 mars 2026 Tournée + une date dans une médiathèque 43
4 Laurent Cavalié et Laurent Bonneau				Accueil en partenariat avec la médiathèque départementale 43	28 mars 2026 Tournée de la médiathèque départementale 43
5 Pile Poil l'infini <i>Cie Bazar Ambulant</i>	Duo de clown	Tout public	<a href="https://ciebazarambulant.wordpress.com/">https://ciebazarambulant.wordpress.com/</a>	Programmation dans le cadre de la fête de la science organisée à La Chaise-Dieu	Octobre 2025
6 Des ailes à nos bouches <i>Cie Perpétuel Détour</i>	Théâtre	Tout public	<a href="https://www.perpetueldetour.fr/de-s-ailes-%C3%A0-nos-bouches">https://www.perpetueldetour.fr/de-s-ailes-%C3%A0-nos-bouches</a>	Programmation dans le cadre du marché de Noël	6 Décembre 2025
7 Calypso swing <i>Banan'N Jung</i>	Concert Musique du monde	Tout public	<a href="https://labelfolie.com/artistes/banan-n-jug/">https://labelfolie.com/artistes/banan-n-jug/</a>		Voir avec la production pour l'intégrer dans une tournée et réduire les frais de déplacement
8 Titre à définir <i>Théâtre du Pont vieux</i>	Théâtre	Tout public			Printemps 2026
9 Tête d'affiche à définir					
11 Sabaly	Musique africaine	Tout public		Artistes accueillis en résidence en octobre 2025, Sur cette résidence, nous sommes une structure partenaire	avr-26

**SAISON CULTURELLE 2025-2026 / SPECTACLES SCOLAIRES**

Compagnie Spectacle	Discipline	Public	Liens d'écoute	Commentaires	Dates envisagées
1 Cie Traverse <i>Rose est une rose</i>	Spectacle musical, art plastique	Maternelle	<a href="https://www.compagnietraverse.org/roseestunerose">https://www.compagnietraverse.org/roseestunerose</a>	Spectacle accueilli en résidence en octobre dernier. Partenariat avec la ligue de l'enseignement, partage 40% (ligue) /60% (smpcd) des recettes et des dépenses	A définir avec la ligue
2 Cie Nef ailée <i>Aile bourdonne</i>	Spectacle musical	Elémentaire	<a href="https://lanefailee.wordpress.com/">https://lanefailee.wordpress.com/</a>	Spectacle accueilli en résidence en janvier dernier. Partenariat avec la ligue de l'enseignement, partage 40% (ligue) /60% (smpcd) des recettes et des dépenses	A définir avec la ligue

SAISON CULTURELLE 2025-2026 / Résidences artistiques

Compagnie Spectacle	Discipline	Public	Liens d'écoute	Commentaires	Dates envisagées
1 Sabaly	Musique africaine	Tout public	<a href="https://www.sabaly.fr/">https://www.sabaly.fr/</a>	Nous sommes une structure partenaire dans le cadre des subventions artistiques du département. Nous organiserons des actions de médiation avec les musiciens	oct-25
2 Lydie Dupuy <i>Rhapsodie en Bleu</i>	Spectacle musical	Jeune public	<a href="https://www.idylecie.com/">https://www.idylecie.com/</a>	Nous sommes une structure partenaire dans le cadre des subventions artistiques du département. Nous organiserons des actions de médiation avec les musiciens	févr-26
3 Collectif 880 <i>Roméo et Juliette</i>	Théâtre	Tout public	<a href="https://www.collectif880.fr/">https://www.collectif880.fr/</a>	Pas d'action prévue	mai-26

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU  
DELIBERATION N°20250516-09**

Le 16 mai 2025 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 07/05/2025, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

**Nombre de membres :**

- En exercice : 13
- Présents : 10
- Votants : 11

**Elus présents : 10**

Mme Marie-Agnès Petit, M. Bernard Brignon, Mme Corinne Bringer, Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Claude Bonnebouche, M. Jean-Benoît Girodet, M. Fabien Blanchefort (suppléant) M. André Brivadis, M. Pierre Philipon, M. Michel Chapuis (arrivé 15h05)

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Elus excusés : 4**

Mme Brigitte Renaud, Mme. Annie Ricoux, M. Roland Lonjon, M. Paul Philbée

**A donné pouvoir : 1**

Mme Ricoux à M. Brignon

**OBJET : Tarification des spectacles de la saison culturelle 2025-2026****Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle :**

En complément de la validation de la programmation culturelle 2025-2026, il est nécessaire de valider les tarifs et conditions pour les bénéficiaires.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré :****Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité décide :**

- **De fixer le tarif des spectacles de la saison culturelle 2025/2026 - hors soirées évènements :**
  - **Plein tarif : 10 euros**
  - **Tarif réduit : 7 euros, applicable aux enfants de 16 à 18 ans, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi**
  - **Gratuité, applicable aux enfants jusqu'à 15 ans inclus**
- **De fixer le tarif – soirées évènements :**
  - **Plein tarif : 20 euros**
  - **Tarif réduit : 15 euros, applicable aux enfants de 16 à 18 ans, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi**
  - **Gratuité, applicable aux enfants jusqu'à 15 ans inclus**

**Fait et délibéré en séance le 16 mai 2025,  
La Présidente,**

**Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU  
DELIBERATION N°20250516-10**

Le 16 mai 2025 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 07/05/2025, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

**Nombre de membres :**

- En exercice : 13
- Présents : 10
- Votants : 11

**Elus présents : 10**

Mme Marie-Agnès Petit, M. Bernard Brignon, Mme Corinne Bringer, Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Claude Bonnebouche, M. Jean-Benoît Girodet, M. Fabien Blanchefort (suppléant) M. André Brivadis, M. Pierre Philippon, M. Michel Chapuis (arrivé 15h05)

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Elus excusés : 4**

Mme Brigitte Renaud, Mme. Annie Ricoux, M. Roland Lonjon, M. Paul Philbée

**A donné pouvoir : 1**

Mme Ricoux à M. Brignon

**OBJET : Autorisation de procéder aux demandes de subventions – saison culturelle 2025-2026****Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle :**

Afin de soutenir la saison culturelle et artistique du Syndicat mixte, nous sollicitons le Conseil départemental de Haute-Loire et le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes.

Le Conseil Départemental de Haute-Loire déploie différents dispositifs pour accompagner les artistes et les structures culturelles, dans le cadre du programme « Publics en découverte » :

- « *Accompagnement des organisateurs d'événements culturels* » dont les objectifs sont de soutenir la programmation et la mise en place d'actions envers les publics ciblés par le Département,
- « *Accompagnement des projets artistiques* » dont un des objectifs est de soutenir les structures culturelles pour l'accueil d'artistes en résidence (création, actions de médiation et diffusion du spectacle).

**Pour la mise en œuvre de la saison culturelle nous sollicitons le Conseil Départemental de Haute-Loire à hauteur de 1 500 €.**

Dans le cadre du Plan régional en faveur de la Culture et du Patrimoine, « Une priorité réaffirmée : agir pour la culture et le patrimoine pour tous, partout sur le territoire », la Région lance un appel à projet « Culture en territoire » décliné en deux volets :

- **Volet 1 - « Création contemporaine et patrimoine »** qui vise à favoriser le croisement entre création contemporaine et patrimoine pour renforcer l'offre culturelle dans les territoires ruraux ;
- **Volet 2 - « Scènes en territoire »** dont l'objectif est d'accompagner les acteurs culturels à « aller vers » les publics, en favorisant la diffusion professionnelle d'œuvres ou d'artistes du spectacle vivant sur l'ensemble du territoire. Ce volet contribue à mieux irriguer les territoires ruraux en matière d'offre culturelle et à accroître la diffusion et la visibilité des créations régionales sur l'ensemble du territoire. Ce volet prévoit aussi une aide pour l'achat de matériel technique et scénique.

**Ainsi, le Syndicat Mixte pourra candidater sur ce dernier volet dans le cadre « [Des] rendez-vous de l'auditorium » 2025-2026** ; diffusion, éclectisme, rencontres, cette saison réunit tous les critères nécessaires. **La Région contribue à 60% des dépenses éligibles (une aide plafonnée à 15 000€).**

La demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sera délibérée à l'automne en lien avec les actions autour de l'exposition 2026.

*Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.*

Le budget prévisionnel de la saison 2025-2026 est annexé.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré :**

**Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité décide :**

- Autoriser la présidente, ou le 1<sup>er</sup> vice-président à solliciter les subventions auprès des entités mentionnées.**

**Fait et délibéré en séance le 16 mai 2025,  
La Présidente,**

**Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le